

Compte-rendu du CE du Siège

07 et 08 septembre 2017



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourcier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Dupuy, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:

Gérard TUSCHER

CE Extraordinaire du 07 septembre 2017

Information/Consultation sur le projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'information de France Télévisions « Info 2015 » - Phase 3 - Service Enquêtes et reportages - Echanges Internationaux et service Support aux Editions.

Info 2015 Phase 3 : fusion à tout prix.

Même si dans la réalité le 20 heures maintient son casting et continue à exclure une grande majorité des journalistes de France 2, la direction continue son entreprise de destruction des collectifs de travail. Le futur « grand service Enquêtes & Reportages » prend la forme d'une rédaction dans la rédaction avec un effectif de 80 personnes.

Au cours du CE du 7 septembre, les élus CGT ont souligné l'aspect irréaliste et dangereux des plannings imposés à la douzaine de chefs de service qui seront à sa tête : des vacances de 13 heures par jour, des semaines de 50 à 60 heures, des RTT considérées comme des journées de récup. Le forfait-jours ne peut tout justifier !

Les élus CGT ont décidé de saisir le CHSCT, la DSQVT (Direction de la Santé et Qualité de Vie au Travail) et l'Inspection du Travail afin de les alerter sur les risques que fait courir la direction à son encadrement en matière d'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

La CGT a également exigé la présentation de tableaux de service réalistes et honnêtes pour les journalistes de ce service, reflétant la réalité de l'activité. Le forfait-jours, là encore, ne peut justifier que l'on fasse des semaines de 50 heures la règle commune.

Filière édition :

la maltraitance des scriptes

La direction a reconnu sa responsabilité dans la gestion calamiteuse des scriptes de ce dossier. Le rapport du cabinet CEDAET pour le CHSCT du Siège, est accablant.

Des professionnelles reconnues, femmes en seconde partie de carrière, tenues à l'écart d'un projet qui les impacte pleinement tant au niveau de leurs activités que de leurs conditions de travail ou de leurs emplois. Sur 8 activités qu'elles assurent aujourd'hui, 5 pourront être effectuées par d'autres fonctions !

La direction prétend qu'elle va recevoir chacune d'entre elles pour envisager des perspectives concrètes. Accès à la fonction de chef d'édition, de chargé de production, feuilleton de Montpellier, redéploiement

sur les émissions réinternalisées (C dans l'air, météo à la carte), conditions du maintien sur les éditions du JT.

De plus, une réflexion plus large sur la filière édition à FTV devrait être menée au niveau de l'espace métier. Mais en attendant, quel gâchis professionnel et humain !

La CGT a dénoncé une politique sociale contraire aux principes inscrits dans l'Accord sur la qualité de vie au travail et qui ne doit plus avoir cours à FTV.

CE ordinaire des 07 et 08 septembre 2017

Point 2 – Information/Consultation le projet de réaménagement au sein de la direction du numérique (2^{ème} et 3^{ème} étage d'EOS)

La direction a apporté des réponses positives aux re-

marques formulées par le CHSCT d'Issy les Moulineaux.

En conséquence les élus du CE ont approuvé le projet.

Point 3 – Information/Consultation sur le Bilan Handicap 2016

Les élus reconnaissent le travail effectué en faveur du handicap mais beaucoup reste à faire, en particulier pour l'embauche de travailleurs handicapés (TH) et particulièrement des jeunes.

La CGT rappelle que le taux de chômage des handicapés en France, est de 20 %, soit le double de celui des valides.

De fait, la pyramide des âges montre un gros déséquilibre : 80 % des TH ont plus de 45 ans et près de 65 % plus de

50 ans ! Et si le taux de TH est relativement élevé, c'est surtout parce que 26 salariés, déjà présents dans l'entreprise (parfois depuis de nombreuses années), ont fait reconnaître leur qualité de travailleurs handicapés.

En ce qui concerne la mise en place du nouvel accord handicap, le nombre d'embauches en CDI sur le groupe est conforme à l'objectif (6 CDI sur les 35 projetés sur 5 ans) mais pas grâce au Siège où il n'y a

eu qu'une seule embauche en CDI sur les 14 prévues par l'accord alors qu'il y a eu 11 départs... 1 seul contrat en alternance (sur les 13 prévus) et 1 en CDD de plus de 6 mois (sur 14) !

Les élus CGT ont fait remarquer que le « plafond de verre » pour l'accès à l'encadrement touche souvent plus cruellement les TH que les autres salariés. La direction reconnaît qu'effectivement si le regard sur le handicap est

en train de changer, il reste encore beaucoup à faire et que ce n'est pas la semaine du handicap qui y suffira... C'est pourquoi elle a fortement insisté sur son engagement auprès des écoles qui forment des alternants et sur ses interventions auprès des collégiens pour les inciter à se former aux métiers de l'audiovisuel.

En ce qui concerne l'utilisation du budget, on constate que dans le cadre de «l'aménagement du poste de travail » qui concerne 29 salariés, la part « taxis » concerne 23 salariés et représente plus

de 98 % des dépenses. Dans le même temps, les dépenses engagées pour le télétravail sont 15 fois moins importantes et ne concernent que 8 salariés. A cela la direction répond que le recours au télétravail dans l'entreprise est très récent et encore expérimental et qu'il n'est donc peut-être pas encore suffisamment envisagé pour les TH.

L'accord prévoit aussi que les salariés fassent « don » des jours de congés à des salariés dont les enfants sont handicapés ou malades. Néanmoins, contrairement à d'autres socié-

tés qui ont rendu ce « don » transparent, les choix faits à France télévisions n'incitent pas les salariés à le faire. En effet, non seulement le don est anonyme (on ne sait pas qui a donné), mais en plus le salarié qui « donne » le fait sans avoir aucune certitude que ses jours de congés « donnés » seront attribués à un autre salarié.

Car si aucun salarié ne fait de demande de jours de congés supplémentaires dans le cadre de l'accord, ces jours de congés « perdus » pour le donateur seront récupérés... par l'employeur !

Point 4 – Présentation de l'Effectif Emploi au 31 Juin 2017

Pour ceux qui restent, ça va être très dur !

A la rentrée de septembre, dans les services administratifs, dans les rédactions, à la fabrication tout le monde fait le même constat : plus de CDD ! La jeune collègue ou le jeune confrère qui devaient revenir après leur carence ne sont pas là. Ils pointent à Pôle Emploi.

Brutalement, en dépit des engagements pris avec certains, la direction a décidé de sabrer dans les effectifs des CDD, intermittents ou pigistes... Pas pour les intégrer, comme la CGT le revendique, mais pour les mettre au chômage.

Le bilan de l'emploi présenté en CE siège le 07 septembre en atteste : la hausse en trompe l'œil de l'emploi de 120 ETP est essentiellement dûe à la création de la Chaîne Info. A

périmètre constant, si on retranche les quelques 200 emplois directs de la Chaîne Info, on est en réalité à moins 80 ETP.

Pis, sur une période de 5 années, ce sont 200 emplois ETP, CDI et CDD, qui ont été rayés de la carte au Siège. 4 707 ETP permanents et non permanent en 2012 contre 4 508 en 2 017. Bien au-delà du PDV et de la fermeture de l'AITV et du sous-titrage.

La chasse aux emplois est ouverte, on ne remplace plus les départs, on éjecte les précaires, mais dans les services il faut faire avec : toujours moins de monde pour une charge de travail qui ne cesse d'augmenter, des horaires sans fin, des tâches qui s'accumulent.

Côté rédactions, c'est la sur-

chauffe. La sous-évaluation des besoins humains de la Chaîne Info commence à mettre en danger les Journaux.

La CGT est montée au créneau pour dénoncer les scandaleuses repréailles exercées contre les précaires qui vont aux prud'hommes pour faire requalifier leur CDD en CDI. La parade imaginée par la DRH, c'est le temps partiel imposé, avec des durées souvent inférieures au minimum légal, résultant d'un savant calcul de moyenne de jours de collaboration rapportés à la date du premier contrat...

Un artifice que les juges malheureusement valident et qui crée des situations économiquement insupportables pour ces CDI « de seconde zone », parfois contraints de (sur)vivre avec moins de 1000 € par

mois.

Point 5 – Information sur le projet de relocalisation de France 3 Paris Ile de France (Vanves)

La direction doit revoir sa copie.

« Le déménagement d'Ile de France au Siège a été décidé par la présidente, nous ne sommes pas ici pour en discuter ». Pour la direction, tout est dit : la présidente a décidé, c'est son choix, on exécute. Ah bon ?

Sur quelle base économique et financière ? Le loyer d'Ile de France à Vanves est certes prohibitif à 2,7 M€ par an, mais quel est le coût du M² au siège ? Pourquoi installer l'antenne d'Ile de France au Siège alors que celui-ci doit déjà louer des surfaces dans l'immeuble Microsoft à Issy, au Ponant, au Barjac, à Saint Cloud, etc.

Quelle logique derrière ce projet ? S'agit-il d'élargir encore le périmètre d'Info 2015 et de la fusion des rédactions : montage, mixage, magasin, fabri-

cation des JT ? S'agit-il de mettre la main sur les moyens de l'Antenne d'Ile de France, en sacrifiant son identité et son ancrage régional ?

La CGT, comme les élus du CE Siège, ceux du Pôle Nord Ouest et ceux du CCE, contestent ce choix et demandent que l'option d'une implantation dans un autre site soit étudiée.

La direction a beau jurer que l'emploi des personnels ne sera pas impacté, qu'il n'y a aucun danger pour l'éditorial, que « l'intégrité organique » (sic) de l'antenne sera maintenue, les élus sont loin d'être convaincus.

Exemple avec la mutualisation des fonctions support, de la maintenance, de l'accueil ou des plateaux et régies avec la possibilité d'enchaîner la fabrication des programmes pour les différentes chaînes comme

le confirme M.Montels. Un OPV pourra effectivement enchaîner le JT de Vanves et celui du national, dit-il, ce qui contredit l'hypothèse, non tranchée selon M. Hertz (chef de centre de Vanves), d'un plateau dédié à l'Antenne d'Ile de France au Siège... Faudrait accorder les violons...

En tout état de cause la direction doit comprendre que son intransigeance, son refus de discuter sa stratégie, ne serait-ce que de communiquer le rapport d'expertise, ne manquera pas de nourrir la conflictualité.

En attendant les élus exigent une amélioration d'urgence des conditions de travail des salariés de Vanves, totalement dégradées depuis les deux incendies.

Point 6 – Elements financier au 30 Juin 2017

Reporté.

Point 7 – Présentation des plans de charge Maison France télévisions, Vaise et Malakoff au 20 Juin 2017

Le plan de charge de la Maison France télévisions est reporté.

Vaise

La mise en place d'i-media a utilisé des ressources supplémentaires. La direction an-

nonce que cela pourrait empêcher de tenir le plan de charge initial mais que les efforts vont se poursuivre pour tenter de tenir ce qui est prévu.

Les nouvelles demandes du réseau ainsi que les équilibres

entre activité pour le réseau et activités pour Franceinfo vont sans doute encore faire évoluer le plan de charge d'ici la fin de l'année. La direction donne rendez-vous aux élus pour en reparler d'ici fin dé-

cembre afin d'apporter des précisions sur les axes d'évolution d'activité choisis pour FTR. A suivre...

Malakoff

L'activité sur Malakoff est restée dans l'ensemble stable au second trimestre, d'après le chef de centre du site. Seule la post-production magazines est

en deçà du prévisionnel, ce qui serait dû « à des décisions tardives ».

Les élus ont encore une fois souligné la problématique persistante du service Infographie : les demandes non exécutées de fabrication, faute de temps et de ressources, le mal-être des intermittents historiques

qui voient leurs vacances réduites faute d'anticipation dans la planification et au profit de nouveaux intermittents. Pour toute réponse, la direction a tenté de minimiser la situation.

Point 8 – Questions diverses

Solidarité avec « Cash Investigation »

La CGT et le Snj ont condamné le procès fait par l'Azerbaïdjan à France 2 et à l'équipe de Cash Investigation. Les élus CGT ont assuré de leur solidarité Elise Lucet et Laurent Richard, l'auteur du reportage diffusé le 7 septembre 2015.

Coupable de nombreuses atteintes à la liberté d'expression, le « dictateur de Bakou » n'a pas supporté le reportage qui dénonçait les liens sulfureux entre son régime et certains élus français. Il a porté plainte pour diffamation, le procès s'est ouvert le 5 septembre au tribunal de Nanterre.

Question 1 :

Lors du CE du 5 juillet, la présidente du CE s'était engagée à apporter des informations complémentaires sur les planifications. Compte tenu de la taille du nouveau service enquêtes reportages, du nombre de ses encadrants, du nombre d'éditions à couvrir, de l'amplitude des journées de

travail les élus CGT réitèrent leur demande de tableaux de services théoriques pour l'encadrement d'une part et pour le personnel du service d'autre part. Afin de préserver l'équilibre vie professionnelle / vie privée les instances représentant le personnel ont besoin de s'assurer que les dispositions nécessaires ont été prises en terme de vacances et d'amplitudes de travail.

Réponse de la direction 1 :

Vous trouverez ci-dessous 3 liens :

- La planification théorique semaine type de l'encadrement du futur service Enquêtes et Reportages
- La planification théorique semaine type des rédacteurs du service Enquêtes et Reportages commun
- La planification des assistants de production qui fait suite aux réunions qui se sont tenues pendant l'été avec la direction et ses derniers. Les échanges ont permis d'aboutir à une nouvelle proposition de planification.

Question 2 :

Même demande pour le tableau de service des chefs et responsables d'éditions.

Compte tenu du nombre de JT quotidiens diffusés 7/7 et 365 sur 365, les représentants du personnel ont besoin de s'assurer que les effectifs sont suffisants pour respecter les amplitudes de travail conventionnelles ainsi que l'équilibre vie professionnelle / vie privée.

Réponse de la direction 2 :

- Le tableau théorique des chefs d'édition figure déjà dans le document présenté aux IRP page 34.
- La planification des responsables d'édition reste identique à celle d'aujourd'hui : 1 responsable d'édition par édition. Il n'y a pas de changement sur les vacances qui continueront de suivre le rythme des éditions en fonction de leur tranche horaire. Les responsables d'édition conservent leur OTT actuelle. En cas de congés ou d'absence, les remplacements sont effectués par des détachements internes ou des recours à des person-

nels occasionnels comme c'est actuellement le cas.

Question 3 :

Les organigrammes datent de novembre 2016. Suite à la question posée en CE le 6 juillet (page 40 du PV), quand la mise à jour sera-t-elle effectuée ?

Réponse de la direction 3 :

Les organigrammes à date du 1er septembre seront mis en ligne en principe le 1er octobre.

Question 4 :

Deux nouveaux postes de directeurs délégués à l'information viennent d'être créés (annonce du 17 juillet, sur proposition du directeur exécutif en charge de l'information). La création de ces postes ne figure pas dans le projet, ni dans les effectifs d'Info 2015. Le CE et le CHSCT seront-ils consultés ? Comment ces postes se situent-ils hiérarchiquement par rapport au directeur de la rédaction et aux Directeurs Éditoriaux Opérationnels (DEO), aux services des rédactions ainsi que France Info? Quelle

est l'incidence budgétaire de la création de ces deux postes ?

Réponse de la direction 4 :

Info 2015 est un projet complexe à étapes multiples ayant pour but de passer d'une logique de rédaction par chaîne à une rédaction unique au service de toutes les éditions sur tous les supports.

A ce titre à l'issue de la consultation sur la phase 1 en 2015 ont été déployées une direction de l'information et une direction de la rédaction unifiée avec la mise en place de directeurs adjoints opérationnels et de chefs de service communs.

Le rapprochement de ces directions ayant été effectué en phase 1, ces directions unifiées sont opérationnelles depuis 2015 et ne sont pas concernées par le volet organisationnel de la phase 3 (assistants d'édition, responsables d'édition.....).

Lors de sa prise de fonction Yannick le Tranchant a souhaité procéder à une modification dans l'organigramme de la direction de l'information unifiée en nommant deux directeurs délégués à l'information.

Ces nominations ne relèvent donc pas du projet Info 2015 et se font à iso effectif. Cette modification d'organigramme a par ailleurs fait l'objet d'une information lors du CCE de juillet.

Question 5 :

La direction a fait part de sa volonté de régulariser les monteurs intermittents en mars 2017 concernant :

- les forfaits AT, dit forfait 3,5
- les primes " fonction montage AT " et " mixage monteur "
- ainsi que les pauses indemnisées de l'article 2.6.1.5. de l'accord collectif pour la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2016.

Les élus de la CGT demandent combien de salariés ont été régularisés durant ces 6 mois ?

Réponse de la direction 5 :

Les calculs des données sur les activités sont en cours de traitement.

La régularisation sera effective sur la paie du mois d'octobre.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 11 septembre 2017

**Prochain CE prévu :
19 & 20 septembre 2017**

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04